



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Libertés Publiques

Bureau de la Réglementation, des Elections
et de la Circulation

Arrêté N° 2016 - *142*

portant autorisation d'une course hors stade intitulée
«Lambi d'Or 2016 - 4ème édition»

Le Préfet de la Martinique
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la Route en ses articles R. 411-29 à R. 411-32 ;

VU le Code de la Santé Publique, article L.3321-1 ;

VU le Code du Sport en ses articles L.331-9 à L.331-12 ;

VU le décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007, relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport R.331-6 à R.331-17 portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique ;

VU l'avis de la Commission Départementale de la Sécurité Routière (Section Manifestations Sportives) lors de sa réunion du 15 octobre 2015 pour la validation du calendrier prévisionnel des épreuves sportives de l'année 2016 ;

VU la demande d'autorisation présentée le 05 août 2016 par l'Association Allo Héberge-Moi ;

VU les attestations de police d'assurance d'Alliance IARD sis 1 lotissement Sainte Marie, route de Cluny - 97200 FORT-DE-FRANCE contrat n° CA000000208881 et de Groupama Antilles Guyane sis 8 rue Nelson Mandela - 97215 RIVIERE-SALEE contrat n° C0070783 ;

VU l'avis favorable émis par le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique ;

VU l'avis favorable émis par le Maire de la ville de Fort-de-France ;

VU les avis favorables émis par les Administrations concernées ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Roger TROUDART, Secrétaire de l'Association Allo Héberge-Moi, est autorisé à organiser une course hors stade intitulée «**Lambi d'Or 2016 - 4ème édition**», le **dimanche 9 octobre 2016 de 06 heures 30 à 10 heures** sur le territoire de la ville de Fort-de-France, empruntant le parcours annexé.

Article 2 - L'organisateur devra prendre l'attache des services municipaux de la ville de Fort-de-France et assurer l'information préalable des riverains ainsi que des usagers par voie de presse écrite, parlée et audiovisuelle, sur les mesures prévues pour le déroulement de cette manifestation.

Article 3 - L'organisateur devra respecter les règles techniques et de sécurité édictées par la Fédération Française d'Athlétisme.

Article 4 - Les routes étant ouvertes à la circulation, l'organisateur devra encadrer de manière efficace les 300 participants prévus et leur faire respecter les prescriptions du Code de la Route, notamment la circulation à droite donc sur une seule voie pour éviter toute gêne à la circulation.

Une priorité de passage sera accordée aux carrefours et intersections pour le bon déroulement de l'épreuve et des enjeux de la sécurité routière.

Une signalisation appropriée sera mise en place par l'organisateur pour garantir la sécurité des participants et des usagers de la route.

Un balisage spécifique devra être mis en place et évoluer en fonction de la progression de la manifestation.

Une ultime visite de l'itinéraire devra être effectuée par l'organisateur avant le début de l'épreuve sur les routes nationales n°1, 2 et 3 et la route départementale n° 42, territoire de la ville de Fort-de-France.

Un véhicule pourvu d'équipements sonores et lumineux devra annoncer la course une quinzaine de minutes avant le passage des coureurs.

L'organisateur devra garantir la sécurité des coureurs hors peloton, particulièrement les coureurs attardés.

Ce dispositif sera maintenu jusqu'au passage du dernier participant, qui sera suivi d'un véhicule «balai», portant à l'arrière un panneau avec l'inscription «Fin de course».

Article 5 - L'organisateur devra prévoir la mobilité des signaleurs de sorte que la couverture de la manifestation soit assurée tout au long de l'épreuve.

Les signaleurs (liste ci-annexée) répartis le long de l'itinéraire devront être actifs, vigilants, en nombre suffisant sur l'ensemble des voies empruntées et seront identifiables au moyen d'un brassard marqué "Course", d'une chasuble fluorescente, ou d'une tenue spécifique à l'organisation.

Les signaleurs présents devront impérativement être en poste aux principaux carrefours et intersections pendant le passage des coureurs et respecter le Code de la Route.

Dans le cadre de la priorité de passage, les signaleurs peuvent être conduits à inviter les usagers de la route à la prudence, à stationner ponctuellement sur un emplacement sécurisé, le cas échéant, à arrêter momentanément la circulation.

Ils devront être munis de moyens de communication performants (téléphones portables et/ou radio) pour signaler tout incident ou accident pendant le passage des concurrents et, équipés d'un matériel de signalisation approprié, répondant aux exigences réglementaires et leur nombre sera renforcé dans les carrefours et giratoires importants.

Ils seront en possession d'une copie du présent arrêté et auront pour mission d'informer les usagers de la course et assurer la priorité qui s'y attache.

Article 6 - L'organisateur devra solliciter un arrêté de circulation de la Collectivité Territoriale de Martinique et de la ville de Fort-de-France en vue de l'organisation des déviations éventuelles.

Article 7 - L'organisateur devra mettre en place un dispositif pour s'assurer que les escortes à motocyclette ou en voiture respectent impérativement le Code de la Route sur la totalité de la compétition car la circulation reste ouverte en sens inverse.

Le non respect de cette prescription sera sanctionné par les services de police et le procès-verbal sera envoyé à l'Officier du Ministère Public.

Article 8 - L'organisateur devra mettre en place une couverture médicale adaptée avec présence d'un matériel de réanimation, d'une ambulance, de secouristes et d'un médecin qui sera chargé de la direction des secours et l'interconnexion avec le SAMU en cas de besoin.

- Un poste de secours fixe sera prévu à l'arrivée des coureurs.

Article 9 - La vente de boissons alcoolisées est **STRICTEMENT INTERDITE** par les marchands ambulants au départ, à l'arrivée et tout au long du parcours (la bière est une boisson alcoolisée).

Article 10 - L'organisateur devra mettre en œuvre toutes initiatives pour assurer la remise en état, notamment de l'itinéraire, le ramassage et le tri sélectif des bouteilles, gobelets, et autres déchets laissés sur le parcours.

Article 11 - L'organisateur devra prendre à sa charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et assurer la réparation des dommages éventuels.

Article 12 - L'autorisation peut être suspendue ou rapportée à tout moment s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus réunies ou que l'organisateur, malgré la mise en demeure qui lui en est faite par l'autorité administrative, ne respecte plus ou ne fait plus respecter par les participants et les spectateurs des dispositions prévues par le règlement particulier de la manifestation en vue de leur protection (Article R.331.13 du Code du Sport).

Article 13 - En cas de non respect des prescriptions du présent arrêté, relatives à la sécurité, l'organisateur s'exposera aux peines prévues pour les contraventions de la 5^{ème} classe (soit 1.500 euros maximum article R331-17-2 du Code du Sport).

Article 14 - Le Secrétaire Général de la Préfecture,
- Le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique,
- Le Maire de la ville de Fort-de-France,
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Le Directeur de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale,
- Le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement,
- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Le Directeur Général de l'Agence Régional de Santé,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fort-de-France, le 07 OCT 2016

LE PREFET

Pour le Préfet et par délégation
La Directrice des Libertés Publiques


Monique LOWINSKI

07 OCT 2016



PARCOURS « LAMBI D'OR »
Du Dimanche 09 octobre 2016
Départ : 06 h30 – Bd Alfassa à Fort-de-France

Noms des rues :

Passage par la Nationale 1 et 3

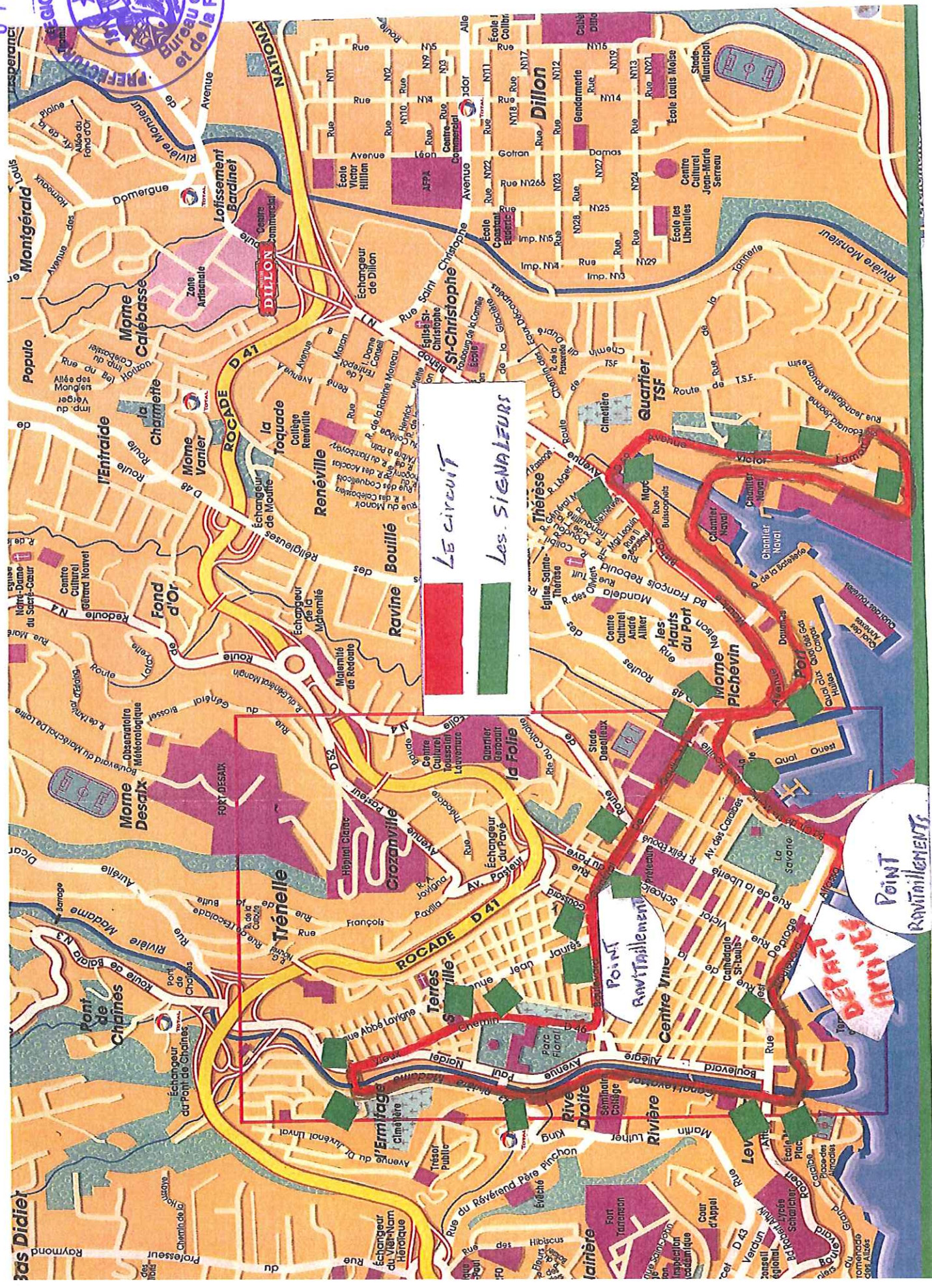
Départ → Boulevard Alfassa (face au Mac Donald's)

Bld Chevalier Sainte Marthe
Avenue Maurice Bishop
Pénétrante
Rd point cimenterie
Rue Victor Lamon
Rue Maurice Bishop
Place François MITTERRAND
Bd Général de GAULLE (extérieur)
Rue Xavier ORVILLE
Pont de l'Hermitage
Rue Léopold Bissol
Avenue Amiral Gueydon
Rue du grand Caraïbes

Arrivée → Boulevard Alfassa (face arrêt TCSP-côté mer)

Parcours de 8,200 kms

07 OCT 2016



LE CIRCUIT
LES SIGNALEURS

Point d'Arrivée
Point de Départ

07 OCT 2016

Liste des signaleurs engagés par l'association pour la manifestation sportive, organisée Le Dimanche 09 octobre 2016 à Fort-de-France, "Le Lambi d'Or"

Association : Allo Héberge-Moi

Nom et adresse du responsable : M. Angele Joseph - Immeuble Zaire Chemin Sylvestre Ravine-Touza 97233 SCHOELCHER

Téléphone : 0696 22 25 67



Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse	N° de permis de conduire	Date et lieu de délivrance
JEAN PHILIPPE	Sandrine	19/03/1985 Trinité	Quartier Vallon Rue Castel Brando 97214 LOBBAIN	40997200048	21/12/2005
LOUIS-JOSEPH DOGUE	Alfred	10/04/1955 Fort-de-France	Residence Capitoire 3 Bat. 3 n°10 - Les Hauts de Dillon 97200 FORT DE	830297100680	20/04/2004 FDF
TROUDART	Chantal	13/07/1949 Vauclin	Bellevue Pointe des Nègres 97200 FORT DE	57388	23/11/1970
JOANNES-ELIZABETH	Carole-	23/01/1974 Lamentin	Morne Pitault 97240 LE FRANCOIS	950797100182	17/07/1997
GEMIEUX	Isabelle	04/09/1978 St Pierre	Résidence Mona Lisa, Quartier Chapelle Bât Dédé Porte 8 97212	980997100289	20/05/1999 FDF
XAVIER	Renard	07/11/1975	Derrière l'enclos 97222 CASE-PILOTE	940197100132	27/10/1995
PROCOPE	Laurence	20/01/1980 à Fontenay-Sous-Bois	6 rue du Muguet - Anse Colas	981097100452	22/03/1999 Fort-de-France
NAFTI	Sonia	13/11/1983 Fort de France	7 rue Fabre Adélaïde Damaze Chateauboeuf 97200 Fort de France	011297100364	09/08/2002

Inexistant

OK

OK

OK

OK

OK

ASSOCIATION ALLO HERBERGE MOI

Imm. Zaire - Chemin Sylvestre
Ravine Touza - 97233 SCHOELCHER
22 SEP. 2016
SIREN 493 956 036 - APE 8790 B
Tel/Fax 0596 72 63 82

1/5

07 OCT 2016



Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	N° de permis de conduire	Date et lieu de délivrance
SOREL	Jeannine	21/03/1973 Fort-de-France	Prolongé - 97233 LE LAMENTIN Belfort	920797100193	03/03/1996 Paris
MALPON	Noëllise	20/08/1981 Lamentin	97232 Lamentin	021297100261	24/02/2005
CHERUBIN	Marlyse	12/09/1980 à Fort de France	Vignette 97211 RIVIERE- PHOIE	990197300274	24/12/2000 Marin
EGUENTA	Edouard	01/01/1949 Grand-Rivière	368 route de Balata 97200 Fort de France	780494110712	29/05/1978 Crèteil
ADAMIS	Gérard	06/01/1947 Fort-de-France	Cap Fond Repos 97227 Sainte-Anne	48670	06/09/1969 Fort de France
CANTACUZENE	Gilberte	08/07/1962	Quartier Gashette 97231 Robert	860497100003	15/05/1986 Fort de France
KAW LENO	Bernadette	04/04/1950 Fort de France	Bois Neuf lot, Montrose 97212 Saint-Joseph	880497100576	09/01/1990
PALCY	Franceline	15/07/1954 Fort de France	Résidence Grand Village - Bât. 6 Appt. 14 Terreville 97233 SCHOELCHER	760197100481	16/01/2012 Fort de France
CAZENEUVE	Frédéric	31/07/1980 Schoelcher	13, Bis rue des Soupirs Lot. Fond Rousseau Terreville 97233	981297100086	05/05/1999
GABON	Mylène	09/01/1976 Trois-Ilets	Résidence Riviera 2 Appt. 41 Morne Pavillon Gondeau 97232 Lamentin	941197300130	16/02/1996 Marin
MICHALON	Claude	23/03/1962	184 Rue Kan Sikdoj - Cité Dillon 97200 Fort-de-France	62162	Préfecture de Fort-de- France

ASSOCIATION ALLO HEBERGE MOI

22 SEP. 2016
Imm. Zaire - Chamin Sylvestre
Vine Touza - 97233 SCHOELCHER
SIREN 493 953 088 - APE 8790 B
Tél/Fax 0586 72 63 82

OK
OK
OK
OK
OK
OK
OK
OK
OK
OK

2/5



107 OCT 2016

Nom	Prenom	Date de naissance	Adresse	N° de permis de conduire	Date d'entrée de délivrance
DULTHEO	Liliane	05/06/1982	12, rue des Soupirs 97233 Schoelcher	40797100619	19/03/2012 Sous préfecture de Trinité
CHOLLEY	Thierry	21/12/1965	Cité Ozanam Bât. A 9 N°55 Schoelcher	831197100082	23/01/1984 Préfecture de Fort-de-France
BAGOE	Béatrice	25/08/1973 à Schoelcher	Fond Coré 97250 Saint Pierre	920397100223	
RAUMEL	Régine	05/10/1971 à Fort-de-France	63 rue Falaye 97233 SCHOELCHER	950897100097	23/06/1998 Toulouse
ELOIDIN	Lucien Jacques	15/09/1968 à Fort-de-France	N°418 quartier Gondeau 97212 SAINT-JOSEPH	950497100050	27/04/2001 Antony
LETCHEMY	Flora	09/11/1976 à Fort-de-France	chemin Caliméo 97212 SAINT-JOSEPH	50892100209	16/06/2009 Fort-de-France
MORI	Tatiana	03/10/1984 à Fort-de-France	Vallée 97200 Fort-de-France	31297100055	09/12/2008 Fort-de-France
LEGROS	Maéva	03/04/1987 à Trinité	des roseaux 97231 LE ROBERT	80197200110	14/12/2010 Trinité
CLEROU	Gladys	23/06/1975 à Fort-de-France	133 route de Ravine-Villane -rés. Les jardins de Bagatelles 97200 FORT-DE-FRANCE	15AH28064	23/02/2015 Dijon
GROS	Christelle	01/08/1978 à Meaux	Canton Suisse 97226 LE MORNE-VERT	90577100459	10/12/2010 Fort de France
ALEXANDRINE	Marlyse	12/09/1980 à Fort de France	Vignette 97211 RIVIERE- PILOTE	990197300174	21/12/2000 Marin
VINCENT	Marie-Annick	06/08/1962 à Fort-de- France	Cité Dillon 97200 Fort-de-France	841021201112	11/06/1999 Fort-de-France
KAW	Jacqueline	29/06/1958 à Fort-de- France	Voie n°4 - Plateau-Fofo 97233 SCHOELCHER	790297100421	29/06/1979

OK OK OK OK OK OK OK OK OK OK OK OK OK OK OK OK

22 SEP. 2016
 ASSOCIATION ALL OHEBERGE MOI
 Imm. Zaire - Chertin Sylvestre
 Ravine Touza - 97233 SCHOELCHER
 Tél: 493 953 038 - APE 8790 B
 Tél/fax 0698 72 63 82

07/2016

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	N° de permis de conduire	Date et lieu de délivrance
TELLE	Gabriel	09/09/1961 à Trinité	Desforts - Trinité 97220	2388	Le 28/09/1970 à la Sous-préfecture de la Trinité
DUPUIS	Ginette	09/05/1976 Dominique	Appt. 7 Rés. St Bernard Rue des Filaos 97200 Fort-de-France Trenelle-voie n°5 Maison 8	960397100476	10/07/1997 Fort-de-France
LUILLET-CAPOUL	Alexis	21/06/1977 Fort-de-France	97200 Fort-de-France	97049100519	31/12/1997 Fort-de-France
SIGNALEURS A MOTOCYCLETTES					
Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	N° de permis	Date et lieu de délivrance
MARIGNAN	Marie-Chantale	03/01/1969 Clichy	Route de Didier 97200 Fort de France	940297100408	03/06/2002 Trinité
JEANVILLE	Rouddy	01/07/1967 Saint-Esprit	97270 Saint-Esprit	850797300209	11/06/1991 à FdF
MONTLOUIS	Frantz	01/07/1958 à Rivière Pilote	Grand Fleur Monésie, voie n° 2, 97228 Sainte	760997300029	26/08/2013 Marin
REUPERNE	Michel Paul	01/06/1961 le Lamentin	Fond Panier 97224 Ducos	811097300106	15/04/2003 Marin
MARLU	Gilbert	25/09/1982 à Trinité	Quartier Raisin 97251 LE ROBERT	10197200006	19/12/2011 à la Sous-préfecture de Trinité
THEODOSE	Laurent	19/05/1957 Français	Mère Piteult 97240 LE FRANCOIS	820497400172	24/08/1982 à Fort-de-France.

* Liste susceptible de modifications

OK

OK

OK

OK

OK

OK

OK

Ineistrant



ASSOCIATION ALLO HEBERGE MOI

Imn. Zaïre - Chemin Sylvestre
 Ravine Touza - 97233 SCHOELCHER
 SIREN 493 953 038 / ARIÉ 8790 B
 22 SEPTEMBRE 2016 0596/12 63 82

4/5

Liste des signaleurs engagés par l'association pour la manifestation sportive, organisée

10 7 OCT 2016

Le Dimanche 09 octobre 2016 à Fort-de-France, "Le Lambi d'Or"

Association : Allo Héberge-Moi

Nom et adresse du responsable : M. Angele Joseph - Immeuble Zaire Chemin Sylvestre Ravine-Touza 97233 SCHOELCHER

Téléphone : 0696 22 25 67

AVENANT



Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse	N°de permis de conduire	Date et lieu de délivrance
RAYMOND	Parfélia	25/03/1983 à Schoelcher	Cité Montgérald - 97200 FORT DE France	10697100041	28/02/2002 à Fort-de-France
AGNASSIA	Jules Jeannot	12/04/1956 à Port-Louis	Résidence Vaucin	830397100444	12/11/2008 Sous-préfecture du Marin
LOUIS-JOSEPH DOGUE	Alex	02/04/1947 à Fort-de-France	Fort de France	16AN36135	Préfecture de Fort-de-France

OK
OK
OK

*Liste susceptible de modifications

- 6 OCT. 2016 Association Allo Héberge-moi
Imm. Zaire - Chemin Sylvestre
Ravine Touza - 97233 SCHOELCHER
SIREN 493 9637038 - APE 8790 B
Tél/Fax 0696 72 63 82